



**Comité européen des Droits sociaux (CEDS)  
281<sup>e</sup> session, Strasbourg, 12-16 octobre 2015**

**Ordre du jour**

**Réclamations collectives**

Le Comité examinera l'état d'avancement des procédures relatives aux réclamations suivantes :

- *Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGIL) c.*  
Italie, réclamation n° 91/2013
- Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c.  
Irlande, réclamation n° 100/2013
- Conseil Européen des Syndicats de Police (CESP) c.  
France, réclamation n° 101/2013
- *Associazione Nazionale Giudici Di Pace c.*  
Italie, réclamation n° 102/2013
- *Bedriftsforbundet c.*  
Norvège, réclamation n°  
103/2013
- Forum européen des Roms et des Gens du Voyage (FERV) c. République  
tchèque réclamation n° 104/2014
- Associazione sindacale « La Voce dei Giusti » c.  
Italie réclamation n° 105/2014
- Finnish Society of Social Rights c.  
Finlande réclamation n° 106/2014
- Finnish Society of Social Rights c.  
Finlande réclamation n° 107/2014
- Finnish Society of Social Rights c.  
Finlande réclamation n° 108/2014
- Finnish Society of Social Rights c.  
Finlande réclamation n° 109/2014
- Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)  
c. Irlande  
réclamation n° 110/2014
- Confédération générale grecque du Travail (GSEE) c. Grèce  
réclamation N° 111/2014.
- Organisation européenne des associations militaires (EUROMIL) c. Irlande  
réclamation n°112/2014
- Unione Italiana del Lavoro U.I.L. Scuola – Sicilia c. Italie  
réclamation n°113/2014
- Comité Européen d'Action Spécialisée pour l'Enfant et la Famille dans leur Milieu  
de Vie (EUROCEF) c; France  
Réclamation n°114/2015
- Fédération européenne du Personnel des Services publics (EUROFEDOP) c. Grèce  
Réclamation n°115/2015
- Matica Hrvatskih Sindikata c.Croatie

- Réclamation n°116/2015
- Transgender Europe & ILGA-Europe c. République tchèque  
Réclamation n°117/2015
  - Confédération Générale du Travail Force Ouvrière c. France  
Réclamation n°118/2015

## **Examen préliminaire par article pour les Conclusions 2015 au titre de la Charte et les Conclusion XX-4(2015) au titre de la Charte de 1961**

### **Examen de rapports nationaux : Conclusions 2015 au titre de la Charte**

Le Comité est en train d'examiner des rapports nationaux soumis sous le cycle de rapports en cours qui couvrent les dispositions de la Charte relatives aux « enfants, familles, migrants ».

Il examinera la situation en Turquie.

### **Réunion sur les dispositions non acceptées de la Charte (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte sociale européenne de 1961)**

Le Comité va poursuivre la préparation des réunions et/ou procédure écrite au regard des pays suivant qui sont à l'ordre du jour de la session et pour 2015 : Bulgarie, Chypre, Estonie, Géorgie, Irlande, Malte, Monténégro, Roumanie, République slovaque et Slovénie.

### **Méthodes de travail**

Le Comité va examiner ses méthodes de travail internes.

### **Suivi de la Conférence de Turin**